

**ENTRETIEN ROLAND HEGUY**, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

# « Notre profession en a assez d'être stigmatisée »

En 2009, les restaurateurs ont signé un contrat d'avenir avec le gouvernement dans lequel ils s'engageaient à plusieurs contreparties, notamment en termes d'emplois ou de prix, en échange d'un abaissement du taux de TVA de 19,6 % à 5,5 % (relevé à 7 % depuis janvier). Les pouvoirs publics ont décidé lundi de maintenir ce taux réduit, mais engagé une évaluation de ce qui a été réalisé.

Êtes-vous soulagé par cette décision ?

**Roland Héguay :** Nous ne sommes absolument pas soulagés. Ce n'est qu'une étape et nous devons prouver notre bilan. Il faut espérer que c'est la dernière fois que nous aurons à nous justifier. Notre profession en a assez d'être stigmatisée et ces bilans sont une occasion de changer notre image.

**Comprenez-vous cependant, dans le contexte actuel, que cette mesure fiscale soit controversée, alors qu'elle entraînerait selon la Cour des comptes quelque 3,2 milliards d'euros de manque à gagner par an ?**

**R.H. :** La mesure est arrivée au mauvais mo-

ment, alors que nous la réclamions depuis 15 ans. L'abaissement du taux de TVA est souvent considéré comme un cadeau du président Nicolas Sarkozy et cela nous a fait du tort. Certains s'arrêtent à cet aspect sans considérer que la mesure a permis de sauver des milliers d'emplois et d'entreprises. Par ailleurs, nous contestons les estimations de la Cour des comptes qui oublie le relèvement de la TVA à 7 % ou la fin de plusieurs aides d'État qui ont suivi la signature du Contrat d'avenir. La mesure peut être estimée à 1,7 milliard d'euros.

**Le contrat d'avenir a permis de sauver ou de créer environ 110 000 emplois.**

**Pensez-vous avoir rempli vos promesses ?**

**R.H. :** Nous avons fait plus que remplir notre part du contrat. Du point de vue social, la profession a créé une prime TVA qui peut aller jusqu'à 500 € par an, des jours de congé supplémentaires ou encore une mutuelle santé pour tous les salariés, quels que soient les employeurs. La grille de salaires a été augmentée de 3 % et le salaire minimum est au smic + 1 %. En ce qui

ERIC PIERMONT/AFP



concerne les prix, nous nous étions engagés à une baisse de 3 % et nous sommes à - 2,97 % quant l'inflation a atteint 3,65 %.

**Qu'en est-il des emplois, quand certains disent que vous englobez dans votre bilan les postes naturels que le secteur créait chaque année ?**

**R.H. :** Nous avions déjà créé 59 000 emplois en juin 2011 alors que nous nous étions engagés sur 40 000 sur deux ans et ce sont des créations nettes. Il est vrai que la restauration recrutait naturellement 15 000 personnes à l'année, mais c'était vrai avant 2007. Depuis, nous perdions chaque année des salariés. Le contrat d'avenir a permis de sauver ou de créer environ 110 000 emplois.

RECUEILLI PAR MICHEL WAINTRUP